

L'EUROPE DE L'OUEST EN CONSTRUCTION JUSQU'A LA FIN DES ANNEES 1980

Introduction : Le « rêve européen », un projet ancien

- En août 1849, lors du Congrès international de la paix, Victor Hugo prononce un discours – resté célèbre – intitulé « Un jour viendra ». Il déclare : « Un jour viendra où la France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne ». L'idée d'un rapprochement entre les Etats européens est donc ancienne.
- Ce projet se concrétise après la Seconde Guerre mondiale, où les Etats européens prennent conscience qu'il faut rapprocher les peuples pour éviter tout nouveau conflit. Dès lors, des structures internationales sont mises en place dans les années 1950 : Conseil de l'Europe, CECA, CEE. Jusqu'à la fin des années 1980, la construction européenne prend une dimension essentiellement économique et de nouveaux Etats adhèrent à la CEE.
- **Problématique : L'idéal des « pères fondateurs » de l'Europe a-t-il été réalisé par la construction européenne à la fin des années 1980 ?**

I. Pourquoi le projet européen s'impose-t-il comme une nécessité après 1945 ?

A. Mettre fin aux guerres européennes

Doc. 1 page 190 : « Appel de Churchill à la construction de l'Europe »

1. Présentez le document : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. Expliquez ce que Churchill entend par l'expression « tragédie de l'Europe ».
3. Quels moyens propose-t-il pour remédier à cette « tragédie » ?

- En septembre 1946, alors qu'il n'est plus au pouvoir, Churchill prononce un discours à Zurich. Il rappelle ce qui rapproche les Européens et évoque les guerres européennes.
- L'expression « tragédie de l'Europe » désigne ici les conflits entre Etats européens qui ont marqué l'histoire du continent au XIX^{ème} et surtout au XX^{ème} siècle : les guerres napoléoniennes au début du XIX^{ème} siècle, la guerre franco-prussienne de 1870-1871, la Première et la Seconde Guerre mondiale. Ces conflits ont déchiré le continent.
- Churchill appelle les Européens à se rapprocher (il évoque la réconciliation franco-allemande) afin de fonder les « **Etats-Unis d'Europe** » (sur le modèle **fédéral** états-unien) : le but de Churchill est ici d'empêcher toute guerre dans l'avenir.

B. Fédérer les Etats d'Europe de l'Ouest

Doc. 3 page 190 : « Le rôle du plan Marshall »

Doc. 5 page 191 : « L'ambition de l'Europe »

1. Présentez les documents : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. Quel message économique et politique ces affiches veulent-elles transmettre ?
3. Comment l'Europe s'inscrit-elle dans la Guerre froide ?

- Ces affiches datent de 1947, année de la proposition états-unienne de verser le **plan Marshall** aux Etats européens qui le désirent. Toutes deux évoquent l'unité de l'Europe.
- Sur la première, on voit l'oncle Sam cimenter les Etats ouest-européens avec le plan Marshall. La carte de l'Europe est éclairée par la Statue de la Liberté. Sur la seconde, un arbre présente des feuilles avec les drapeaux des Etats européens ayant accepté le plan Marshall. Les deux affiches évoquent donc la reconstruction économique et la liberté.
- Seuls des Etats ouest-européens ont accepté le plan Marshall : dès lors, la construction de l'Europe se fait dans le cadre du bloc américain (car les Etats d'Europe de l'Est ont reçu l'ordre de Moscou de refuser le plan Marshall). En avril 1948, est créée l'**OECE** afin que les Etats ayant accepté le plan Marshall se répartissent les sommes de ce plan.

C. Affirmer des valeurs communes

Doc. 4 page 190 : « Les ambitions du Congrès de la Haye »

1. Présentez le document : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. Quelles valeurs politiques sont communes aux Européens ?
3. Quelles valeurs économiques et sociales sont communes aux Européens ?
4. Comment les « pères fondateurs » conçoivent-ils la future Europe ?

- Le Congrès de La Haye (mai 1948) prolonge le discours prononcé par Churchill à Zurich en 1946. Il se tient un mois après la création de l'OECE. Les membres rappellent l'urgence à créer une union politique et économique et listent leurs valeurs communes.
- Le Congrès de La Haye rappelle l'attachement des peuples européens aux droits de l'homme et à la démocratie : les libertés individuelles et le **multipartisme** doivent être respectés. Les Etats doivent assurer la sécurité de leurs citoyens en évitant l'**arbitraire**.
- Au plan économique et social, l'Etat doit assurer le bien-être social de ses citoyens. Il doit les protéger contre « toute insécurité économique » (la mise en place des systèmes de **protection sociale**, comme en France en 1945). L'Etat doit aussi garantir les libertés économiques individuelles (droit de propriété, initiative individuelle...). A l'opposé du bloc de l'Est, l'Europe de l'Ouest se construit sur des valeurs **libérales**.
- Les « **pères fondateurs** » présents à La Haye (Monnet et Schuman pour la France, Spaak pour la Belgique, Adenauer pour la RFA ou de Gasperi pour l'Italie) estiment que les nations européennes doivent « transférer certains de leurs droits souverains ». Ils appellent à la mise en place d'une structure **supranationale** mais les avis divergent : les « pères fondateurs » sont partisans d'un système fédéral (sur le modèle des Etats-Unis) alors que d'autres sont attachés à la souveraineté des Etats membres.

II. Quelles directions la construction européenne prend-elle à ses débuts ?

A. Le Conseil de l'Europe (1949)

- En mai 1949, dix Etats européens (Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni) créent le **Conseil de l'Europe**. Cette structure a pour objectif de renforcer la solidarité européenne sur le plan social, juridique, culturel et scientifique. L'un de ses premiers actes forts est la publication, en 1950, de la *Convention européenne des droits de l'homme*.
- Mais le Conseil de l'Europe est une simple structure de coopération, où on se met d'accord sur des objectifs et des projets, sans avoir les moyens concrets de mettre en œuvre ces politiques communes. A l'époque, il ne dispose pas d'un budget propre et ne vote pas de textes imposant ses décisions dans le droit des Etats européens.

B. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951)

Doc. 1 page 192 : « Déclaration de Robert Schuman, le 9 mai 1950 »

Doc. 2 page 192 : « La réconciliation franco-allemande »

1. Présentez les documents : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. Quel est l'objectif politique poursuivi par la France ?
3. Quelle est la méthode préconisée par la France pour atteindre cet objectif ?
4. Les idées exprimées par l'auteur ont-elles été suivies d'effet ?

- Robert Schuman – ministre français des affaires étrangères – tient une conférence de presse le 9 mai 1950 (c'est le lendemain de la date anniversaire de l'Armistice de 1945). Il propose un rapprochement économique franco-allemand, condition nécessaire à la construction européenne. La caricature du britannique Illingworth, datant de 1950, salue le rapprochement franco-allemand dans le cadre du plan sur le charbon et l'acier.
- Schuman dit que « la France a toujours eu pour but essentiel de servir la paix. » : il pense sans doute aux accords de Munich de 1938, où Daladier a permis à Hitler d'annexer la moitié de la Tchécoslovaquie, en échange d'une promesse de paix.

- Afin d'assurer l'unité de l'Europe et de préserver la paix, Schuman propose de « placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute-Autorité commune ». Il veut donner des gages de bonne foi à la RFA, cinq ans après la fin de la guerre : France et RFA gèreraient à égalité cette Haute-Autorité.
- Le projet de Schuman a été suivi d'effet. Sur la caricature, on voit Schuman et Adenauer (chancelier de la RFA) de part et d'autre d'un gouffre (où on lit « suspicion » et « méfiance »), symbole des périodes de tensions et de guerres franco-allemandes. Ils se rapprochent en posant une poutre par-dessus le gouffre (poutre sur laquelle on peut lire « plan pour le charbon et l'acier »). En 1951, la **CECA** est créée (France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) : elle constitue la première étape de la construction européenne en créant un **marché commun** pour le charbon et l'acier

C. La communauté européenne de défense (1954)

Doc. 3 page 192 : « Le projet de Communauté européenne de défense »

1. Présentez le document : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. En quoi consiste le projet de Communauté européenne de défense ?
3. Quelle est la position française sur le sujet en 1950 ? Pourquoi ?

- En 1950, le Président du conseil français René Pleven prend la parole devant les députés pour leur présenter le projet de CED et les convaincre de l'adopter.
- Le projet de **Communauté européenne de défense** consiste en la création d'une structure commune de défense, avec à sa tête un ministre européen de la défense, où les Etats membres, dont la RFA, transfèreraient une partie de leurs compétences militaires à cette structure supranationale. L'objectif est de permettre à la RFA de se réarmer.
- Si le Président du conseil s'adresse aux députés, c'est pour lever leurs réticences. Afin de les rassurer, il évoque la fusion des armées des Etats européens, sous l'autorité d'un ministre européen. Mais les députés ne sont pas convaincus et retoquent le projet en 1954 (alors que les cinq autres partenaires de la France l'ont ratifié). L'hypothèse d'un réarmement allemand rappelle celui lancé par Hitler en 1936, effraie encore en France.

III. Comment la construction européenne s'élargit-elle et s'approfondit-elle ?

A. La Communauté économique européenne (1957)

Doc. 2 page 194 : « Les objectifs du traité de Rome »

1. Présentez le document : nature, auteur, date et contexte, sujet abordé.
2. Pourquoi la CEE n'est-elle pas une simple zone de libre-échange ?
3. Quelles valeurs inspirent les objectifs inscrits dans le « traité de Rome » ?

- Le 25 mars 1957, les six membres de la CECA signent le traité de Rome qui fonde la **Communauté économique européenne** en rappelant ses grands objectifs.
- La CEE reprend une partie des éléments déjà mis en place dans le cadre de la CECA mais elle les généralise et les complète. En effet, le marché commun s'élargit à tous les biens et services. Elle met en place des politiques communes dans le domaine agricole (la **Politique agricole commune**) ou dans le domaine des transports. Elle permet aussi une harmonisation législative relative au fonctionnement du marché commun et crée des institutions (la **Banque européenne d'investissement** et le **Fond social européen**).
- C'est là encore la vision libérale qui guide l'élaboration du traité de Rome : la CEE garantit la **libre circulation** des biens et services (l'**Acte unique**, signé en 1986, mettra en place un véritable **marché commun**, permettant aussi la libre circulation des hommes et des capitaux). D'ailleurs, en 1979, l'Europe met en place une politique monétaire commune, le « **serpent monétaire** », qui permet de réduire les variations du **taux de change** entre monnaies européennes et permet l'établissement d'une monnaie unique, l'écu (qui deviendra finalement l'euro, créé en 1999 et mis en circulation en 2002).

B. La souveraineté politique des Etats préservée

Doc. 3 page 192 : « Les institutions de la CEE à la fin des années 1980 »

1. Quel est l'organe décisionnel principal au sein de la CEE ?
2. En quoi le principe de la souveraineté des Etats est-il assuré ?

- La Commission européenne joue d'emblée un rôle majeur : elle propose la politique européenne et la met en application alors que le Conseil des ministres décide (il a le **pouvoir exécutif**). A partir de 1974, elle est secondée par le Sommet européen, qui lance des idées à destination de la Commission. Cette dernière consulte le Comité économique et social et le Parlement européen (élu au suffrage universel direct depuis 1979) : le Parlement vote les propositions de la Commission, qui deviennent des lois (juridiquement supérieures aux lois nationales) : il a le **pouvoir législatif**. Enfin, en bout de course, la Cour européenne de justice veille au respect des lois et à leur application par les gouvernements des Etats membres (elle a le **pouvoir judiciaire**).
- Mais au sein des institutions européennes, la **souveraineté** des Etats est préservée (on n'est donc pas dans un système politique fédéral, comme aux Etats-Unis). Au Conseil des ministres, la plupart des décisions sont prises à l'**unanimité** (bien que les traités prévoient aussi le vote à la **majorité relative** et le **droit de veto** pour un Etat qui considérerait que ses intérêts nationaux seraient menacés par une décision européenne).

C. Malgré ses difficultés, une CEE qui continue à séduire

- Du milieu des années 1960 au milieu des années 1980, la question britannique est épineuse au sein de la CEE. Trois étapes se succèdent à ce sujet :
 - à la fin des années 1960, De Gaulle refuse l'adhésion du Royaume-Uni (il considère que les Britanniques sont trop inféodés aux Etats-Unis) : chaque fois qu'il est question de leur intégration, il ne se déplace pas à Bruxelles (c'est la « **politique de la chaise vide** »), bloquant ainsi la prise de décision ;
 - au début des années 1970, Pompidou se montre plus conciliant : en 1970, il accepte l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE (qui devient effective en 1973) ;
 - à la fin des années 1970, Margaret Thatcher est nommée Premier ministre britannique. Les relations entre Londres et Bruxelles se tendent à nouveau : elle met notamment en cause la PAC (à laquelle le Royaume-Uni contribue financièrement plus que ce qu'il reçoit) ; A l'usure, elle obtient que Bruxelles lui reverse la différence entre sa contribution et le montant des aides agricoles.

Doc. pages 188-189 : « La construction européenne de 1945 à 1989 »

1. Quelles sont les étapes et les directions de l'élargissement de la CEE ?

- Trois vagues d'adhésion viennent compléter le « **noyau dur** » de la CEE :
 - en 1973, la CEE intègre le Danemark, le Royaume-Uni et l'Irlande (Nord) ;
 - en 1981, la Grèce adhère à la CEE (élargissement vers le Sud-Est) ;
 - en 1986, l'Espagne et le Portugal entrent dans la CEE (Sud-Ouest).
- Les nouveaux adhérents perçoivent dans la CEE une formidable opportunité commerciale : c'est un moyen de stimuler leurs échanges au sein d'un marché commun protégé. L'entrée de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal dans la CEE n'est possible qu'après le rétablissement de la démocratie (à la fin de la « **dictature des colonels** » en Grèce et de celle de Salazar au Portugal en 1974 ; après la mort de Franco en 1975).

Conclusion : De la CEE à l'Union européenne

- A la fin des années 1980, la construction européenne concerne l'Europe de l'Ouest et s'est faite sur des logiques surtout européennes. A la différence de ce que prônaient les « pères fondateurs », elle n'a pas, à ce moment là, de dimension militaire et diplomatique.
- Entre 1989 et 1991, les démocraties populaires chutent, l'URSS implose et la Guerre froide prend fin. Ces événements posent la question d'un élargissement de la CEE vers l'Est.